

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet , muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½ (*)	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur www.majdc.fr , afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, baccalauréat), concours et permis de conduire .

(*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25^{ème} anniversaire.

QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

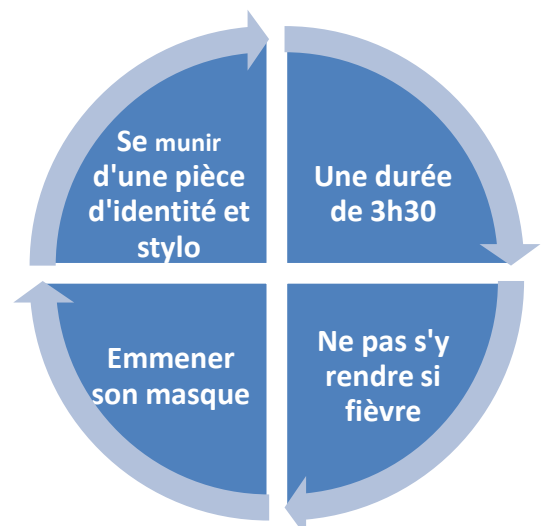



Pourquoi créer votre compte sur www.majdc.fr ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.

QUELLES SONT LES MODALITES DE LA JDC DURANT LA CRISE SANITAIRE ?

A compter du 9 juin 2021 :



LETTRE D'INFORMATION

Jeunesse au cœur de la défense

JUIN 2021

Dans ce numéro :

REPRISE DES JOURNEES DEFENSE ET CITOYENNETE

Le CENTRE DU SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE (CSNJ)
de BESANCON vous informe de la

**reprise des Journées défense et citoyenneté (JDC)
à compter du 09 juin et jusqu'au 09 juillet 2021**

dans le respect des règles sanitaires.

Les JDC seront mises en œuvre selon un format adapté : d'une durée de 3h30 au lieu de 8h (pas de déjeuner sur place) Toutes les informations sont disponibles sur le site www.majdc.fr.

RAPPEL POUR NOUS CONTACTER :

Courriel csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr
Téléphone **09 70 84 51 51**
du lundi au jeudi (9 h 00 /11 h 30 et 13 h 30/ 16 h 00)
le vendredi (9 h 00 /11 h 30 et 13 h 30/ 15h 30)
Création de votre compte sur www.majdc.fr

